

Le 07/11/2025 - Communiqué de presse - Auteur : Troyes Champagne Métropole | Temps de lecture : +/- 45 secondes

## Ouverture de Grand Frais et Marie Blachère à Lavau : le Bureau de TCM demande une inscription en CDAC

Le Groupe Décathlon opère actuellement une division interne de son magasin de Lavau en vue de créer un nouvel ensemble commercial avec pour objectif d'accueillir deux magasins de vente alimentaire sous enseigne Marie Blachère et Grand Frais.

Le développement des ensembles commerciaux sur notre agglomération nécessite un équilibre harmonieux, en assurant la préservation ou la revitalisation du tissu commercial existant.

Troyes Champagne Métropole et le Syndicat DEPART y sont particulièrement attentifs à travers le SCOT et la Charte de Développement Commercial.

La Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) comprenant des élus locaux et des personnalités qualifiées est l'autorité compétente pour mesurer l'impact de nouveaux projets dans ce cadre.

En refusant de soumettre son projet à l'examen préalable de la CDAC malgré la demande des élus locaux, le Groupe Décathlon ne permet pas de s'assurer du maintien de cet équilibre, déjà fragilisé par un contexte économique difficile.

Monsieur le Préfet de l'Aube a pourtant confirmé la nécessité d'obtenir une autorisation d'exploitation commerciale auprès de la CDAC dans le cas présent, suite à la saisine des élus locaux.

Le bureau de Troyes Champagne Métropole dans sa séance du 6 novembre 2025 a réaffirmé son attachement à ce que le groupe Décathlon soumette son projet à l'avis de la CDAC.

Il faut rappeler que l'irrégularité d'une surface de vente expose leurs exploitants aux mesures de fermeture administrative et d'amende prévues à l'article L. 752-23 du Code du Commerce.

## **VOS CONTACTS**

**Troyes Champagne Métropole Service Relations Presse** 

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr